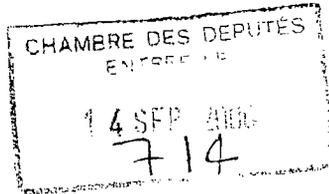




Question parlementaire N° 714
de Madame la Députée Marie-Josée Meyers-Frank



Monsieur Jean Spautz
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 13 septembre 2000

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question suivante à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

L'accord de coalition retient que pour assurer une continuité du service public communal sans failles, le gouvernement incitera la création d'un pool de remplaçants et visera au préalable une uniformisation des différents systèmes d'archivage et d'information.

Si l'uniformisation des systèmes d'archivage et d'information prend un certain temps à mettre en place, la création d'un pool de remplaçants pouvant intervenir dans les secrétariats communaux me semble être d'une certaine urgence. En effet, surtout dans les communes qui ont des effectifs de personnel plus réduit, l'absence du secrétaire communal (pour raison de maladie ou de congé) peut provoquer des situations peu enviantes.

C'est pourquoi, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre de l'Intérieur.

- Est-ce que les services du ministère de l'Intérieur ont entamé les travaux pour mettre en oeuvre le pool des remplaçants au niveau communal ?
- Pour quand est-ce que Monsieur le ministre pense-t-il que ce pool de remplaçants peut être opérationnel ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marie-Josée Meyers-Frank
Députée